

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

L'étude de recherche menée par le groupe CIAI a permis d'identifier des éléments problématiques reliés à la lisibilité des renseignements obligatoires apparaissant sur un grand nombre de produits alimentaires vendus au Canada. CIAI recommande la création d'un groupe partenarial du secteur alimentaire qui visera à établir des principes directeurs ayant trait à la lisibilité des renseignements obligatoires sur les étiquettes d'aliments et à mettre en application les règlements d'étiquetage existants sur les renseignements obligatoires qui doivent être placés bien en vue et facilement lisibles par le consommateur dans les conditions normales ou habituelles de vente ou d'utilisation. Le groupe partenarial devrait être composé de membres du gouvernement, de l'industrie, et d'associations de protection des consommateurs.

Recommandation 2

Une fois que les principes directeurs sont établis selon la recommandation 1, CIAI recommande la mise en oeuvre d'un mode de veille afin de surveiller l'application et la conformité des principes dans le secteur alimentaire. S'il y a peu de progrès en vue de rendre les renseignements obligatoires des étiquettes plus faciles à trouver et plus faciles à lire, d'autres règlements sur la mise en forme des textes et la lisibilité des textes devraient être introduits.

Recommandation 3

Pour alléger le fardeau de l'interprétation de multiples systèmes d'étiquetage, CIAI recommande que les règlements canadiens de l'étiquetage d'aliments ayant trait à l'emplacement des renseignements obligatoires soient harmonisés avec les règlements des États-Unis et ce, dans le but de rendre les règles au Canada plus uniformes avec ceux de nos voisins. CIAI recommande d'établir des règles qui exigeraient la publication d'un tableau d'information sur l'étiquette dans le but de regrouper ensemble, dans un même emplacement clair et net et bien visible, les renseignements obligatoires sur le produit alimentaire. Ce tableau d'information devrait inclure, au minimum, le tableau de la valeur nutritive, la liste des ingrédients, le nom et l'adresse du fournisseur/fabricant et les instructions sur la conservation du produit alimentaire.

Recommandation 4

Au cours de l'étude de recherche sur la lisibilité des étiquettes d'aliments, les participants des groupes de discussion et du comité consultatif bénévole ont souligné plusieurs aspects ou points problématiques concernant l'étiquetage des produits alimentaires. Bien qu'ils ne soient pas reliés aux objectifs établis dans cette étude, CIAI estime que ces points méritent d'être analysés ultérieurement dans d'autres recherches. Les points suivants ont été soulignés :

- Compléter le travail déjà amorcé et portant sur l'étiquetage obligatoire des allergènes dans le but de fournir aux Canadiens une protection égale sinon meilleure à celle de nos partenaires commerciaux;
- Étudier les exigences d'étiquetage américaines en ce qui a trait à l'identification obligatoire du fabricant/de l'importateur dans le but d'harmoniser les exigences;
- Examiner les exigences de l'étiquetage des produits alimentaires en ce qui a trait aux instructions sur la manipulation et la conservation du produit dans le but d'assurer que les exigences sont adéquates.

Recommandation 4 (note) :

Bien que l'information facultative relative aux régimes et aux allergies soit une réelle préoccupation en matière de santé et de bien-être pour de nombreux consommateurs, ce rapport ne répond pas à ce problème : l'objectif de ce rapport ne concerne que la lisibilité de l'information actuellement obligatoire. Chaque commentaire spontané émis par les participants des groupes de discussion sur la présence ou l'absence des contenus particuliers des étiquettes figure dans le rapport final. Ces commentaires pourraient être à l'origine de recherches futures.
